



Mariage avec un sans papiers

Par **miriam42**, le **06/03/2011** à **12:35**

Bonjour, j'aimerais savoir si quelqu'un c'est marié avec un sans papier et quel risque il y a ? Je suis actuellement enceinte de mon fiancé nous voulons nous marier le mois prochain inshallah mais j'aimerais savoir quel risque il y a et faut-il mieux prendre un avocat ou ce n'est pas nécessaire merci de vos réponses

Par **corima**, le **06/03/2011** à **16:39**

Tout dépend si le maire accepte de vous marier, tous n'acceptent pas forcément. Ensuite, il faudra faire le nécessaire pour qu'il ait ses papiers en tant que parents d'enfant français, enfin si vous êtes françaises. De toutes les manières, il y a de grandes chances qu'il soit obligé de passer par la case départ, c'est à dire de rentrer dans son pays d'origine et de demander un visa en bonne et due forme

Par **miriam42**, le **06/03/2011** à **17:43**

merci de votre réponse. même en ayant un avocat pour éviter qu'il le renvoie en algérie ? moi je suis française et le mariage nous le faisons dans une grande ville.

Par **corima**, le **06/03/2011** à **17:54**

Vous pouvez toujours tenter avec un avocat mais dans ce cas, ne vous trompez pas d'avocat, prenez en un qui soit spécialisé en droit des étrangers

Par **chatona**, le **06/03/2011** à **20:13**

bonsoir miriam moi je suis rentré avec un visa en 2001 et je me suis marié sans aucun problèmes tout les documents qui m'ont été demandés je leur ai donné bien que je n'avais pas de papiers uniquement mon passeport je dépend du blanc mesnil j'attends encore la réponse de la préfecture mais vu que tu es enceinte je te conseille de te marier le plus vite possible ou te pacser ton mari sera régularisé plus simplement puisque vous aurez un enfant mais je te suggère un avocat car à la préfecture ils sont leur lois qui ne correspondent pas du tout au lois en vigueur et non ton mari n'est pas obligé de retourner au pays si il est rentré au territoire avec un visa donc rentré légalement met moi au courant et bonne chance

Par **maissa06**, le **09/03/2011** à **12:26**

Bonjour à toutes et à tous je suis actuellement perdur je me suis mariée en 2006 en algérie mon mari est venu en mai 2007 à la suite de cela il a enchaîné les réciproques, nous avons eu quelques soucis on s'est séparé puis remis ensemble le souci c'est que en novembre 2010 on lui a refusé le titre de séjour à cause de preuve insuffisante de vie commune on est actuellement hébergé j'ai pris un avocat je voulais savoir si il avait des chances d'avoir ses papiers et combien de temps ça pourrait prendre merci

Par **chatona**, le **09/03/2011** à **13:32**

bjr le fait d'être hébergé ne plaide pas en votre faveur ce qui sera bien avant de refaire une demande c'est de prendre un appartement de mettre tout les preuves de votre vie commune chaque document officiel les mettre de côté même si il faut attendre une année ensuite refaire une demande car votre situation aura changé n'oubliez pas que la préfecture regarde les moindres détails du dossier et surtout pour les refus vous dépendez de quel préfecture?